



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Janie Mercier](#)

Date de la demande: 2021-03-19 19:24:40

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontre d'abord la personne qui nous a signalé la situation ainsi que la victime. ensuite, évaluer la situation en remplissant la grille et vérifier les informations si d'autres personnes sont impliquées (une grille par personne) vérifier s'il s'agit d'un acte malveillant et orienter nos interventions selon le cas. Rencontrer l'investigateur, confisquer le ou les appareils que nous croyons qui auraient pu être utilisés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

les élèves doivent collaborer et d'avantage l'investigateur, sinon nous devons communiquer à la police.

Nous devons également différencier les situations dans lesquelles l'école est impliquée et débiter l'intervention SEXTO ou référer un parent à la police si cela n'est pas dans le cadre scolaire.

l'importance de suivre les étapes de la méthode, ce qui aidera la police dans une gestion efficace de l'intervention.

ne jamais divulguer d'information aux médias et se référer à la personne en charge des communications.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

sans doute le moment de rencontrer la victime et surtout si elle ignore qu'elle est une victime car l'information provient d'un autre élève. Mais rencontrer l'instigateur car sa collaboration est primordial mais souvent difficile car il ni sa possession de pornographie juvénile.